



Demande d'informations conjoints de français

Par **khemayo**, le **04/08/2011** à **15:04**

Bonjour,

Je suis rentré en France en 2004 titulaire d'un titre de séjour "étudiant " , j'ai suivi des études en écoles de commerce pendant quatre ans puis en institut pendant une année.Mon dernier titre de séjour obtenu remonte a 2007 .

.J'ai poursuivit mes études tout en étant inscrit a tous mes examens .Depuis deux ans je Suis avec une française et ça fait un an que vivons ensemble.Nous sommes mariés depuis deux mois ,Mais mon passeport unique pièce d'identité que je détient expire dans une semaine que puis je faire pour obtenir un titre de séjour?

Si je retourne dans mon pays d'origine ,Le consulat me délivrera t'il un titre de séjour de droit ???

Merci...:-(

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **15:31**

Il faut de toute façon faire refaire votre passeport et conserver l'ancien (il faut prouver que vous n'êtes pas sorti de France depuis que vous êtes dans l'illégalité) puisque vous attendez le dernier moment (il fallait demander votre régularisation le lendemain de votre mariage).

Un Consulat ne délivre pas de titre de séjour, uniquement des visas. Le visa long séjour est de droit surtout que vous devez réunir les conditions (connaissance du Français, des usages de la République)

Par **khemayo**, le **04/08/2011** à **16:18**

Merci pour ces précisions...

Mon ambassade ne délivre pas de passeport ici je suis donc contraint de rentrer?

Une dernières petites choses ,je suis rentré en France avec une bourse dont je ne dispose plus .

Pensez vous que cela me posera un problème ?

Si oui comment puis je y remédier?

Merci encore...

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **18:17**

Une carte consulaire peut suffire.

Quel pays refuse de délivrer des passeports à ses ressortissants vivant à l'étranger ?

Par **victime01**, le **06/08/2011** à **21:02**

c quoi votre nationalité?

vous évoquez que l'expiration de votre passeport,alors que vous n'aurez que demander la prorogation de votre pièce identité unique auprès de votre consulat.

Or,ya des choses qui sont pas claire dans votre histoire